



Nadia Hai, Députée

Membre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale

Communiqué de Presse

COMITE D'ÉVALUATION DE LA RENOVATION DE LA FISCALITE SUR LE CAPITAL

La Députée Nadia Hai, membre de la commission des finances de l'Assemblée nationale, est la parlementaire désignée par le Premier Ministre, sur proposition du Président de l'Assemblée nationale, pour participer au Comité d'évaluation de la rénovation de la fiscalité sur le capital.

Ce comité a été mis en place en conformité avec les dispositions de l'article 28 de la loi de finances 2018 concernant le prélèvement forfaitaire unique (PFU) et l'article 31 concernant le remplacement de l'ISF par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) qui font mention d'une mission de suivi¹.

Les différents éléments qui composent cette réforme d'ampleur portant sur la rénovation de la fiscalité sur le capital portent sur le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), l'instauration d'un prélèvement forfaitaire unique sur les revenus de l'épargne financière, la suppression de la taxe à 3% sur les distributions de dividendes ainsi que la baisse sur l'impôt sur les sociétés.

L'objectif de ce comité est de procéder à une évaluation approfondie de la réforme de la fiscalité du capital afin d'apprécier son efficacité et sa pertinence au regard des objectifs poursuivis par le législateur. Ces derniers recouvrent notamment la stimulation de l'investissement et de l'innovation, en favorisant la croissance de notre tissu d'entreprises.

En effet, la majorité a voté cette mesure de suppression de l'ISF avec la conviction d'un meilleur financement de nos entreprises et d'une orientation résolue vers l'investissement productif. Ces objectifs seront au cœur de l'évaluation de cette réforme fiscale. Le processus de cette évaluation prendra naturellement un certain laps de temps au cours duquel toutes les mesures prises pourront se déployer en vue de porter leurs objectifs, à savoir une revitalisation de l'économie française par une nouvelle dynamique de l'investissement.

Le Gouvernement a proposé que l'évaluation des réformes soit réalisée par un comité de suivi indépendant piloté par France Stratégie et le Conseil d'Analyse Économique (CAE). Il regroupe des experts académiques ou de l'administration ainsi que des personnalités qualifiées. Seule parlementaire à y siéger, la Députée Nadia Hai sera attentive à une communication régulière et constante sur la raison d'être de ce comité et des enjeux qu'il porte en termes d'évaluation des politiques publiques.

Le Comité d'évaluation de la rénovation de la fiscalité sur le capital a débuté ses travaux en décembre 2018 et a prévu de se réunir une fois par mois afin que l'état des évaluations réalisées soit exposé avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Pour tout contact :

Madame Nadia Hai, Députée des Yvelines, Membre de la Commission des finances
Assemblée nationale

Email : nadia.hai@assemblee-nationale.fr

Tel. : 01.40.63.69.76

Madame Moufida Goucha, Attachée parlementaire en charge des relations Presse : 06.37.61.37.56

¹ Loi de finances N° 2017-1837 du 30 décembre 2017 pour 2018